



Demande d'aide de trésorerie exceptionnelle pour les exploitations en agriculture biologique en difficulté

Le présent formulaire doit être complété et renvoyé à :

DDT - Service Économie Agricole - 84 905 AVIGNON CEDEX 9, avant le **26 mai 2023**.

NATURE DE L'AIDE

L'aide est destinée aux exploitations en agriculture biologique en difficulté, avec un risque de déconversion voire de faillite.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- la totalité de l'exploitation est cultivée en agriculture biologique
- les filières concernées sont :
 - l'élevage
 - l'apiculture
 - le maraîchage
 - l'arboriculture fruitière
 - l'horticulture, les plantes à parfum

- sont exclues les exploitations spécialisées en viticulture de cuve
- une priorité sera donnée aux exploitants récemment installés (depuis moins de 5 ans)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : ----- Prénom -----

Forme juridique de l'exploitation (Déclaration en nom propre (individuel) ou en société (EARL, GAEC, ...): _____

Dénomination de l'exploitation : _____

Adresse : _____

Code postal : ----- Commune : -----

Date de naissance : _____

Exploitant à titre principal

OUI

NON

Date d'installation (date d'installation en qualité d'agriculteur à titre principal à la MSA) :-----

% du capital détenu : _____

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

Données techniques de l'exploitation

Productions de l'exploitation -----

Productions de l'exploitation certifiées en AB -----

Part des recettes d'activités issues des productions en AB -----

Données financières de l'exploitation

- Chiffre d'affaire 2020 -----

- Chiffre d'affaire 2021 -----

- Chiffre d'affaire 2022 -----

CA 2022 – CA 2021 = -----

- Excédent brut d'exploitation 2020 ----- **(si donnée disponible)**

- Excédent brut d'exploitation 2021 ----- "

- Excédent brut d'exploitation 2022 ----- "

EBE 2022 – EBE 2021 = ----- (si donnée connue)

Crédit d'impôt AB perçu :

2021 pour l'année 2020 -----

2022 pour l'année 2021 -----

Difficultés économiques et procédures en cours

Echéancier de cotisation MSA	OUI	NON
Procédure de sauvegarde, de redressement judiciaire ou liquidation -----	OUI	NON

Nature des difficultés rencontrées :

Pièces jointes :

RIB au nom du demandeur

Fiche SIRET de votre structure (INSEE)

(Fiche SIRET de moins de 3 mois à télécharger sur le site <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>)

Certificat agriculture biologique 2023 sinon 2022

Engagements

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire,

Je déclare être agriculteur à titre principal,

Je déclare ne pas recevoir de pension à titre principal,

Je m'engage, sous réserve d'attribution d'une aide, à délivrer tout justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années, et à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place.

Je suis informé que ce fonds d'urgence relève du régime "de minimis", conformément au règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis », modifié par le règlement (UE) n° 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020.

J'atteste sur l'honneur que le montant que j'ai perçu, et/ou demandé mais pas encore reçu, au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents au titre des aides dites "de minimis" agricole (en référence au règlement (UE) n° 1408/2013 modifié par le règlement 2019/316), s'élève à :

Toute fausse déclaration pourra conduire au remboursement de l'aide perçue.

Signature :

